

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Pour un revenu de base inconditionnel»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (LDP)¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 4 octobre 2013 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Pour un revenu de base inconditionnel»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour un revenu de base inconditionnel» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 126 701 signatures déposées, 126 408 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Initiative populaire fédérale «Pour un revenu de base inconditionnel», Augustinergasse 6, 8001 Zurich.

7 novembre 2013

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2012 3905

Initiative populaire fédérale «Pour un revenu de base inconditionnel»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	37 174	66
Berne	17 824	42
Lucerne	7 111	19
Uri	329	2
Schwyz	755	0
Obwald	207	0
Nidwald	397	2
Glaris	300	1
Zoug	914	1
Fribourg	2 112	9
Soleure	3 927	22
Bâle-Ville	12 042	3
Bâle-Campagne	7 545	25
Schaffhouse	1 818	2
Appenzell Rhodes-Ext.	801	0
Appenzell Rhodes-Int.	64	0
Saint-Gall	4 530	7
Grisons	1 687	15
Argovie	6 710	12
Thurgovie	2 053	9
Tessin	2 458	15
Vaud	5 273	15
Valais	1 447	5
Neuchâtel	2 062	8
Genève	5 548	3
Jura	1 320	10
Suisse	126 408	293